



A compléter par le secrétariat

N° de l'interpellation : 2020/04

Date de dépôt : 23.11.2020

## INTERPELLATION

**Titre : Chicane rte de Moron 26 – Moineaux 2**

**Introduction :**

Nous avons remarqué les nombreux travaux effectués courant du mois pour suivre au mieux les recommandations du groupe de travail "Rte de Moron" en rapport avec la sécurité.

Tout d'abord à relever qu'aucune information n'a été remise aux riverains, Famille Clémence et Mme Walther, pour les avertir des nuisances encourues pendant les travaux.

Ex:1 semaine pour famille Clémence sans un accès acceptable à la propriété.

Et pas plus d'information sur le fait que devant l'entrée de leur propriété un cône de signalisation allait durablement perturber l'accès à leur cour.

Une chicane est sensé ralentir la circulation mais selon le type de véhicule qui doit accéder à la rue des Moineaux 2, il est fort probable que la circulation devra stoppée.

**Demande (le Conseil communal est prié de donner des renseignements sur) :**

1. Est-ce que cette chicane à 3 cônes, dont 1 pièce entrave sérieusement l'accès à la propriété a été soumise et acceptée à l'office responsable
2. Est-ce que le dicastère en charge du contrôle du travail a déjà fait son rapport et a accepté la conformité des travaux
3. Est-ce qu'il est normal d'entraver un accès à une propriété
4. Est-ce qu'il est normal d'entamer des travaux sans en avertir les riverains, qui plus est des riverains qui sont perturbé directement par les travaux
5. Est-ce qu'une information préalable à un changement aussi direct pour l'accès à une propriété n'aurait pas dû être soumise aux riverains gênés durablement

...

**Développement demandé (oui/non) : oui**

**Urgence demandée (oui/non) : non**

**Signataire(s) et parti(s) : PS et Sympathisant**